

## **Les députés ont adopté une proposition de loi instaurant une action de groupe pour lutter contre les discriminations**

L'Assemblée nationale a adopté le 10 juin, en première lecture, une proposition de loi présentée par plusieurs députés dont Bruno Le Roux et Razy Hammadi, visant à instaurer une action de groupe en matière de lutte contre les discriminations. L'action de groupe, en matière de droit à la consommation a été instaurée par la loi "Hamon" du 17 mars 2014. Elle est désormais ouverte aux victimes de comportements et propos discriminatoires (liés à l'origine, au sexe, au handicap...). Les personnes s'estimant discriminées devront saisir un syndicat ou une association créée depuis au moins trois ans pour agir en justice. L'action pourra être menée deLe président de la République a fait de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme une grande cause nationale pour l'année 2015. Parmi les mesures annoncées figure l'instauration dans la loi d'actions de groupe visant à "mieux se défendre contre les discriminations".